



## La Communauté de Communes du Grand Langres

### Recrute par voie statutaire ou à défaut par contrat

## UN DIRECTEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS (H/F)

Grade relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation

Poste à pourvoir le 22 août 2022

**La Communauté de Communes recherche un directeur des accueils de loisirs, rattaché au Pôle Enfance et Jeunesse pour ses structures périscolaires de Rolampont et de Hûmes-Jorquenay & extrascolaires de Langres et Montigny-le-Roi**

#### **Missions :**

Afin de diriger les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) de la Communauté de Communes du Grand-Langres, et en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs, vous serez amené à :

- Participer à la définition des orientations pédagogiques en lien avec les projets éducatifs, pédagogiques et de territoire, et notamment piloter et animer l'élaboration collective des projets sur la structures en impliquant les équipes dans la définition des objectifs
- Concevoir et animer des projets d'activités de loisirs, en lien avec les autres structures d'accueil de loisirs sur le territoire
- Développer et entretenir des partenariats internes et externes, et participer à des réunions
- Gérer l'équipement en veillant à sa maintenance et à son entretien notamment dans le cadre des règles d'hygiène et de sécurité, et en garantissant le stock de matériels (produits d'entretien, pharmaceutiques, de jeux...)
- Assurer la gestion administrative de la structure notamment en réalisant différents documents administratifs liés aux activités et aux enfants (déclaration de sortie, signalement...), en rédigeant les critères d'évaluation et les bilans d'activité
- Gérer le budget en établissant les bons d'engagement, et en suivant l'exécution de votre budget
- Encadrer, accompagner et former les animateurs et les agents de restauration placés sous votre responsabilité. A ce titre, vous êtes chargé de concevoir les plannings, de coordonner les activités des agents, d'animer les réunions d'équipe, de contrôler leur travail et de les évaluer
- Gérer les restaurants scolaires en participant aux commissions des menus, en veillant à la bonne application du cahier des charges qui lie la collectivité aux prestataires et en faisant respecter la méthode HACCP
- Etre en relation avec les familles des enfants accueillis, et notamment d'assurer la remontée d'informations, et d'effectuer la médiation si besoin

**Profil :** Diplômé d'un BPJEPS, vous possédez des connaissances du fonctionnement des structures d'accueil de loisirs. Vos capacités d'écoute, à travailler en équipe, votre sens du relationnel et votre goût pour le travail avec les enfants sont autant d'atouts qui vous permettront de travailler dans leur intérêt. Vous serez amené à effectuer des déplacements fréquents sur le territoire de la Communauté de Communes, le permis B est donc nécessaire. Vous maîtrisez les logiciels de bureautique et possédez de bonnes capacités rédactionnelles. Votre temps de travail sera annualisé en fonction des temps scolaires et des vacances impliquant une modulation importante du rythme de travail.

#### **Avantages liés au poste :**

- Recrutement par voie statutaire ou à défaut par contrat
- Cadre d'emplois des adjoints d'animation
- Poste à temps complet
- Rémunération statutaire, prime mensuelle, titres restaurant, CNAS et COS

Renseignements auprès du Service RH (03.25.87.77.77 – [rh@langres.fr](mailto:rh@langres.fr)) ou auprès de Monsieur Zouhair TAKHMI Coordinateur Enfance et Jeunesse (03.25.84.35.70 – [zouhair.takhmi@grand-langres.fr](mailto:zouhair.takhmi@grand-langres.fr))

**Adressez votre candidature (CV détaillé + Lettre de motivation) uniquement par mail à l'adresse [rh@langres.fr](mailto:rh@langres.fr) avant le 13 juin 2022 au plus tard**

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous êtes informés de l'enregistrement de vos données personnelles communiquées dans le cadre de votre candidature. A tout moment, vous pouvez en solliciter la suppression ou la rectification. Plus d'informations sur la protection des données individuelles : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>